

CAMPAGNE DE QUESTIONS ÉCRITES ESG RÉCAPITULATIF QUESTIONS 2024

Sommaire

Q1 - Réduction des émissions de GES

Objectifs de réduction et principales actions par scope sur le court, moyen, long termes. Part des émissions négatives
Montant d'investissement sur chacune des actions et par scope
Scénario(s) de référence sur les trois scopes

Q2- Biodiversité

Évaluation, suivi, réduction des risques et de l'empreinte de la biodiversité dans la chaîne de valeur, évaluation des opportunités
Publication des résultats et appui sur des cadres volontaires
Indicateurs quantitatifs sur les risques et opportunités liés à la biodiversité

Q03 – Circularité

Sauf entreprises du secteur des services et finance + Publicis

Intégration de l'économie circulaire dans la stratégie
Risques, coûts et investissements liés à l'économie circulaire
Actions et chiffre d'affaires liés à la circularisation du modèle d'affaires

Entreprises du secteur des services et finance + Publicis

Intégration de l'économie circulaire dans la stratégie
Encouragement des modèles d'affaires circulaires
Part des investissements/financements dans l'économie circulaire

Q04 – Intégration des représentants du personnel & environnement

Évolution des instances suite à la loi "Climat et résilience"
Formation des partenaires sociaux en matière environnementale
Accords-cadres internationaux et transition écologique

Q05 - Rachats d'actions

Identification des principaux bénéficiaires des opérations de capital
Dimensionnement des rachats d'actions par rapport aux investissements, notamment ceux liés à la transition écologique

Q06 – Salaire décent

Définition et politique de l'entreprise sur le salaire décent
Calcul du salaire décent et méthodologie (régions, périmètre, ...), écarts avec le salaire minimum
Actions pour la mise en place du salaire décent
Mesures de la mise en place du salaire décent et suivi
Obstacles au versement du salaire décent

Q07 – Epargne salariale

Les fonds labellisés : compréhension de la démarche d'épargne salariale de l'entreprise
Les fonds non labellisés intégrant des critères ESG
Implication des partenaires sociaux dans le choix et contrôle des fonds responsables

Q08 – Fiscalité

Charte sur la responsabilité fiscale & rôle du Conseil d'Administration
Reporting fiscal pays par pays au-delà de la directive UE
Taux d'imposition effectif 2023

Q09 – Activités d'intérêts

Principales activités d'intérêt ESG, dans quelles juridictions.
Alignement, contrôle et gestion des divergences entre les associations professionnelles et vos objectifs ESG.
Rôle du Conseil d'Administration
Formation au lobbying responsable

Q10 – Compétences/formations des administrateurs sur les enjeux RSE

Compétences en RSE des administrateurs, acquisition des compétences, matrice des compétences.
Mise à jour des connaissances des administrateurs
Évaluation des compétences en RSE des administrateurs
Composante RSE dans le processus de nomination des administrateurs.

Q01 – Réduction des émissions de GES

- a) Pourriez-vous rappeler vos objectifs de décarbonation à horizon court, moyen et long termes sur vos trois *scopes* (en valeur absolue et en intensité) ? Pour chacun de vos objectifs, explicitez les principales actions prévues permettant d'atteindre ces objectifs (merci de préciser le pourcentage de contribution à l'objectif de chaque action).
Quelle est la part dédiée aux émissions négatives (absorption et stockage...), aux émissions évitées ou encore aux crédits carbone dans votre stratégie (à distinguer de vos objectifs de décarbonation) ?
Pour vous aider à répondre, il est possible de remplir le tableau en [Annexe 1](#).
- b) Pourriez-vous associer un montant d'investissement nécessaire à chacune des principales actions déployées sur l'ensemble des trois *scopes* ? Merci de préciser l'horizon de temps couvert par ces investissements.
Le plus souvent, l'information attendue ici est différente du montant de CAPEX/OPEX alignés avec la taxonomie européenne qui concerne seulement les investissements dans vos activités durables et non ceux pour l'ensemble de votre plan de décarbonation.
- c) Sur quel(s) scénario(s) de référence votre stratégie de décarbonation est-elle basée (sur les trois *scopes*) ? Est-elle alignée sur un scénario 1,5 °C ? Est-elle validée par un tiers indépendant (*SBTi*, *ACT-ADEME*...) ?
Merci d'indiquer le nom du ou des scénario(s) et la ou les organisation(s) de référence (par exemple, AIE, GIEC, etc.).

Ajout d'une question spécifique pour les secteurs les plus carbo intensifs et financiers (6 entreprises)

[Pour les banques](#) (BNP Paribas, Crédit Agricole, Société Générale) :

Dans son scénario Net-Zero-by-2050 auquel vous faites référence dans votre politique climat, l'Agence Internationale de l'Energie projette que pour limiter le réchauffement climatique à 1,5°C, **6 dollars doivent être alloués annuellement à l'approvisionnement en énergie « propre »** (incluant la production, le réseau et le stockage d'énergie), principalement électrique, **pour chaque dollar alloué annuellement aux énergies fossiles** (incluant l'ensemble de la chaîne de valeur, de la production à la distribution), ce d'ici à 2030. Pourriez-vous communiquer votre cible de financement (entreprises et projets) aux énergies fossiles sur l'ensemble de la chaîne de valeur d'une part, et de l'approvisionnement en énergies « propres » d'autre part (en précisant le périmètre détaillé des sources et technologies incluses dans ces énergies propres) d'ici 2030 ? Si vous n'atteignez pas le ratio de 6:1, pourriez-vous expliquer pourquoi ?

[Pour le secteur de l'énergie](#) (TotalEnergies) :

Dans son scénario Net-Zero-by-2050, l'Agence Internationale de l'Energie projette que pour limiter le réchauffement climatique à 1,5°C, au moins 50% des dépenses d'investissements (CAPEX) des entreprises pétro-gazières doivent être allouées aux projets d'énergie propre d'ici 2030 (contre seulement 2,5 % en moyenne en 2022), en plus des investissements nécessaires pour réduire les émissions des infrastructures existantes (*scopes 1 et 2*). Pourriez-vous communiquer la part de vos dépenses d'investissements (CAPEX) que vous prévoyez d'allouer aux projets d'énergie « propre » (hors énergie fossile) d'ici 2030, en précisant votre définition d'énergies « propres » ? Si vous n'atteignez pas une part de 50 % des CAPEX dans ces énergies « propres », pourriez-vous expliquer pourquoi ?

[Pour les utilities](#) (Engie) :

L'AIE ainsi que plusieurs Etats européens (dont la France) appellent à décarboner complètement le système électrique européen et dans l'OCDE à horizon 2035. Dans son scénario NZE, l'AIE projette l'atteinte de la neutralité carbone dans la production d'électricité au niveau mondial à horizon 2040 ainsi que l'arrêt de tout nouveau projet pétrolier et gazier. ENGIE s'est engagé à atteindre la neutralité carbone à horizon 2045. Pourtant, ENGIE a récemment signé des contrats d'importation de GNL en Europe qui courent jusqu'à 2042

pour certains, et prévoit la construction de nouvelles centrales à gaz (dont la date de conversion est incertaine), comme par exemple à Nimègue aux Pays-Bas.

Pourriez-vous nous indiquer comment ENGIE envisage-t-elle de respecter les objectifs de décarbonation du système électrique européen et dans l'OCDE ? Conformément au scénario NZE de l'AIE, pourriez-vous vous engager à ne plus signer de nouveaux contrats de longs termes d'importation de GNL en Europe, ni de participer à la construction de nouvelles centrales à gaz ?

[Pour le secteur de l'acier](#) (ArcelorMittal) :

Pourriez-vous communiquer la part de vos dépenses d'investissements (CAPEX) que vous prévoyez d'allouer aux solutions alternatives soutenables (notamment les fours à arc électriques fonctionnant avec de l'électricité soutenable pour le recyclage d'acier, et la réduction directe du fer à base d'hydrogène) à horizon court, moyen et long terme, en précisant votre définition de « solutions alternatives soutenables » sur la base de votre activité ?

Q02 – Biodiversité

La prise en compte des risques, impacts, dépendances et opportunités liés à la biodiversité dans les activités des entreprises (internes, chaîne d'approvisionnement, produits, services aux clients...) est encore insuffisante. Mais le contexte et les outils (TNFD, SBTN, GRI...) progressent et les pratiques aussi.

Si ce sujet peut apparaître comme peu matériel pour certains secteurs, nous pensons néanmoins qu'il mérite analyse de la part de tous.

- a) Avez-vous réalisé un travail d'évaluation, de suivi et de réduction de vos dépendances et de vos risques, d'une part, de votre empreinte, d'autre part, mais aussi de vos opportunités (investissement dans des projets à impact net positif sur la nature, services en faveur de la biodiversité, etc.) en lien avec la biodiversité et la nature ? Cette évaluation est-elle à jour et couvre-t-elle bien l'ensemble de votre chaîne de valeur (opérations directes, amont et aval) ? Dans le cas où celle-ci ne couvrirait qu'une partie de votre chaîne de valeur, envisagez-vous d'étendre le périmètre de cette évaluation ? Si non, pourquoi ?
- b) Publiez-vous les résultats de ce travail ? Dans le cas contraire, envisagez-vous de le publier ? Veuillez justifier votre réponse. Envisagez-vous de vous appuyer sur des cadres volontaires tels que la TNFD, le SBTN, le GRI101... pour rendre compte des risques et opportunités liés à la nature ?
- c) Publiez-vous ou envisagez-vous de publier des indicateurs quantitatifs pour rendre compte des risques et des opportunités que la biodiversité fait courir ou offre à votre société (valeur des actifs, passifs, revenus et dépenses considérés comme vulnérables aux risques liés à la nature, CAPEX, financements ou investissements consacrés aux opportunités liées à la nature...) ? Si oui, lesquels et vous fixez-vous des objectifs ? Justifiez le choix de ces indicateurs. Si non, pourquoi ?

Q03 – Circularité

Pour toutes les entreprises sauf 9 entreprises (Publicis et les secteurs services et finance) :

- a) Quelle est la place de l'économie circulaire dans la stratégie de l'entreprise ?

Critères à évaluer :

- Objectifs (quantitatifs, ambitieux, périmètre)
- Ambition et qualité de la stratégie
- Liens faits avec les autres sujets développement durable (notamment décarbonation et biodiversité)

- b) Quels sont les risques identifiés par l'entreprise liés aux ressources, les coûts induits et le montant des CAPEX et OPEX en faveur de l'économie circulaire ?

Critères à évaluer :

- Identification des risques amont et aval (raréfaction, approvisionnement, difficultés d'accès, gestion des déchets, réglementation, etc.)
 - Coûts financiers associés
 - CAPEX et OPEX (en %)
- c) Quelles sont les actions clés mises en place par l'entreprise pour circulariser son modèle d'affaires ? Quelle part du chiffre d'affaires cela représente-t-il ?

Critères à évaluer :

- Intégration des différents piliers de l'économie circulaire (réduction de la consommation de la ressource/sobriété, éco-conception, approvisionnement durable, réemploi, démarche d'écologie industrielle et territoriale, recyclage, etc.)
- Passage à l'échelle d'initiatives ou de projets d'économie circulaire
- % du CA lié à des offres économie circulaire (ou tout autre indicateur pertinent sur l'économie circulaire)

Pour Publicis et les entreprises des secteurs services et finance (dont l'impact sur la raréfaction des ressources est plus indirect) (9 entreprises) : (AXA, BNP Paribas, Capgemini, Crédit Agricole, Dassault Systèmes, Edenred, Publicis, Société Générale, Teleperformance)

- a) Quelle est la place de l'économie circulaire dans la stratégie de l'entreprise ?

Critères à évaluer :

- Objectifs (quantitatifs, ambitieux, périmètre)
 - Ambition et qualité de la stratégie
 - Liens faits avec les autres sujets développement durable (notamment décarbonation et biodiversité)
- b) Comment encouragez-vous le développement des modèles d'affaires circulaires (via des stratégies d'investissement ou de financement, des services clients, un engagement avec les fournisseurs, etc.) ?

Critères à évaluer :

- Précision dans la réponse (par exemple, fonds thématiques sur l'économie circulaire, lancement de produits financiers/assurantiels, offre d'accompagnement, outils d'évaluation utilisés, formations, etc.)
- c) Quelle est la part des investissements/financements ou de votre offre liée à l'économie circulaire ?

Critères à évaluer :

- Part des investissements ou chiffre d'affaires en % (ou tout autre indicateur pertinent sur l'économie circulaire)

Q04 – IRP & environnement

- a) En France, la loi « Climat et résilience » du 22 août 2021 et l'accord national interprofessionnel (ANI) sur la transition écologique et le dialogue social du 11 avril 2023 ont étendu les prérogatives environnementales du CSE et renforcé le rôle des représentants de proximité. Au cours des douze derniers mois, quelles initiatives sont susceptibles d'illustrer significativement une évolution dans le fonctionnement de ces instances au sein de votre groupe suite à ces dispositions ?

- b) Dans le cadre de ces nouvelles prérogatives, la formation et l'expertise des partenaires sociaux sont fondamentales. Avez-vous développé récemment ou avez-vous prévu dans un proche avenir des programmes spécifiquement dédiés aux partenaires sociaux pour renforcer leur expertise en matière environnementale qui aillent au-delà des obligations légales ?
- c) Les accords-cadres internationaux sont des dispositifs qui renforcent la qualité des relations sociales au sein d'un groupe. Votre groupe dispose-t-il d'un accord-cadre qui dépasse le périmètre de l'Union européenne ? Si oui, comment y avez-vous intégré la question de la transition écologique et, plus largement, les questions environnementales ? Si non, un tel projet est-il envisagé ? Dans tous les cas, sur vos cinq principaux marchés géographiques en dehors de la France, pouvez-vous lister des initiatives majeures faisant ressortir un renforcement récent de l'implication des partenaires sociaux dans la politique environnementale de l'entreprise ?

Q05 – Rachats d'actions

- a) Pour chacun des cinq derniers exercices, pouvez-vous indiquer, d'une part, le nombre d'actions rachetées (précisez aussi le nombre d'actions en contrats de liquidité) et, d'autre part, le nombre d'actions créées, ainsi que le nombre de titres auto-détenus au début et à la fin de chaque année ? Pour chacun de ces exercices, pouvez-vous ventiler : le nombre d'actions annulées ; le nombre d'actions allouées au titre d'actions de performance (ainsi que le nombre de bénéficiaires et leur proportion par rapport à l'ensemble des salariés du groupe) ; le nombre d'actions distribuées dans le cadre d'opérations d'actionnariat salarié (ainsi que le nombre de salarié.e.s éligibles, le nombre de bénéficiaires effectifs et leurs proportions par rapport à l'ensemble des salariés du groupe) ; autres utilisations (en précisant le détail) ?
Pour vous aider à répondre, il est possible de remplir le tableau en [Annexe 2](#).
- b) Dans le cadre des plans d'attribution d'actions de performance, et lorsque cela s'avère pertinent, comment « neutralisez-vous » les effets des titres auto-détenus ou annulés pour le calcul de l'atteinte des objectifs ?
- c) Quels montants d'investissements (R&D et capex) avez-vous réalisés au cours des 5 derniers exercices (année par année) ? Quels montants de capital avez-vous rachetés et annulés sur la même période ? Pour vous aider à répondre, il est possible de remplir le tableau en [Annexe 3](#). Dans le cadre de l'approche globale du partage de la valeur, dimensionnez-vous le montant alloué aux rachats d'actions au regard du montant des investissements – en particulier ceux dédiés à la transition écologique – effectués par l'entreprise (élément indispensable à la création de valeur et à la pérennité de l'entreprise) ? Si oui, avez-vous des règles en la matière ? Si non explicitez la raison vous conduisant à ne pas considérer les investissements dans le cadre de la fixation des montants de rachats d'actions ?

Q06 – Salaire décent

Le salaire décent peut-être défini comme : « *La rémunération reçue pour une semaine de travail normale par un travailleur dans un lieu donné, suffisante pour assurer un niveau de vie décent au travailleur et à sa famille. Les éléments d'un niveau de vie décent comprennent la nourriture, l'eau, le logement, l'éducation, les soins de santé, le transport, l'habillement et d'autres besoins essentiels, y compris la provision pour les événements imprévus* », définition de la coalition Global Living Wage. Le salaire décent est par ailleurs bien distinct du salaire minimum légal local.

- a) Avez-vous adopté une définition du salaire décent telle que celle mentionnée ci-dessus ou équivalent ? Si oui, laquelle ? Avez-vous développé une politique/un engagement sur la question du salaire décent (Engagements publics, accréditation en tant que Living wage Employer...)?

Veillez noter que pour les questions restantes, nous recherchons spécifiquement des éléments liés au salaire décent que nous distinguons du salaire minimal légal local. Si vous n'avez pas pris d'engagement jusqu'alors veuillez passer à la question 7.

- b) Sur la base de votre définition du salaire décent, avez-vous commencé à calculer ce dernier et sur quelles méthodologies vous reposez-vous ? Si oui, dans quelle(s) région(s) et pour quel périmètre (salariés mais aussi les travailleurs indépendants, petits agriculteurs, etc... - ou/et salariés de vos fournisseurs) ? Quelle information publiez-vous à ce sujet ?
Avez-vous identifié des écarts entre le salaire minimum et le salaire décent ?
- c) Pouvez-vous décrire les actions prises pour la mise en place d'un salaire décent ? (Ex : développer un management interne au sujet du salaire décent complété par des formations, engager avec les partenaires sociaux et/ou vos fournisseurs, amélioration des pratiques des achats, promouvoir la liberté d'association et la négociation collective...).
- d) Comment mesurez-vous la mise en place des salaires décents pour vos salariés et fournisseurs ?
Merci de donner le détail de la contribution d'audits externes éventuels dans le suivi.
- e) Avez-vous identifié les obstacles susceptibles qui pourraient s'opposer au versement d'un salaire décent à vos salariés et aux salariés de vos fournisseurs (*par exemple, dans un pays où les droits et les réglementations en matière de label sont moins stricts*) ? Si oui, que faites-vous pour les atténuer ?

Question bonus : Communiquez-vous les résultats de vos potentielles études et avez-vous mis en place un outil de lanceur d'alerte pour vos employés et fournisseurs ?

Q07 – Épargne salariale

- a) Périmètre France : Combien y-a-t-il de fonds proposés à vos salarié.e.s hors actionnariat salariés dans vos plans d'épargne salariale ? Combien et quels fonds proposés à vos salarié.e.s sont labellisés responsables (merci de mentionner leur nom ainsi que le nom des labels associés) ? Quel est le montant des encours labellisés par fonds ?
Pouvez-vous également mentionner le montant des encours globaux et le montant des encours hors actionnariat non labellisés ?
Pour vous aider à répondre, il est possible de remplir le tableau en en [Annexe 4](#).
- En moyenne, les montants de l'abondement proposés à vos salarié.e.s sur vos fonds labellisés sont-ils plus importants que ceux proposés pour vos autres fonds non labellisés hors actionnariat.
- b) Si certains fonds ne sont pas labélisés mais intègrent des critères ESG, expliquez en quoi ces critères attestent d'une démarche ESG robuste et sélective (merci d'indiquer le taux de sélectivité et/ou la thématique de ces fonds) ?
Avez-vous prévu avec les partenaires sociaux de disposer de davantage de fonds labellisés dans les trois années à venir ?
 - c) Comment associez-vous vos partenaires sociaux au choix de fonds responsables (*exemples : formations, expert qui s'occupe de l'accompagnement pédagogique des salariés, temps accordé aux partenaires sociaux pour remettre en cause les choix de fonds responsables*) ?
Comment associez-vous vos partenaires sociaux au contrôle de l'engagement responsable des fonds (formation des membres du conseil de surveillance au-delà des 3 jours réglementaires, mise en place d'une commission de l'épargne de l'entreprise...) ?

Q08 – Fiscalité

Pour que la responsabilité fiscale de l'entreprise soit en ligne avec la responsabilité sociale de l'entreprise, le Conseil d'administration doit être pleinement impliqué dans les choix construits autour d'un civisme fiscal (alignés sur des principes tels que ceux de l'initiative B Team). Dans cette logique, le FIR s'attend à ce qu'un rapport de responsabilité fiscal public, revu et signé par le Conseil d'administration, détaillé pays par pays, existe, et qu'il soit aligné avec la GRI 207.

- a) Publiez-vous une charte détaillée décrivant vos engagements en matière de responsabilité fiscale (pratiques fiscales jugées inacceptables, paradis fiscaux) ? A quelle fréquence celle-ci est-elle revue et approuvée par le Conseil ? Comment le Conseil veille-t-il à l'application de cette charte ?
- b) Rendez-vous public votre reporting fiscal pays par pays pour l'ensemble des pays d'activités c'est-à-dire allant au-delà des exigences de la directive UE qui se limite à un reporting pour les pays membres de l'UE et les pays figurant sur la liste des juridictions non-coopératives ? Si non, merci de justifier votre choix ? La répartition des impôts pays par pays est-elle débattue par le Conseil ?
- c) Pouvez-vous expliquer votre taux d'imposition effectif pour l'année 2023 ? En quoi celui-ci est-il cohérent avec vos engagements en matière de responsabilité fiscale ?

Une attention particulière sera portée aux entreprises ayant un taux d'imposition particulièrement bas (égal ou inférieur à 20 %) ou particulièrement élevé (autour de 30 %) ?

Q09 – Activités d'intérêts

L'inscription au registre de transparence de l'Union Européenne et des représentants d'intérêts auprès de la Haute Autorité en France étant obligatoire, le FIR a accès à vos déclarations (moyens humains et financiers, centre d'intérêt).

À travers cette question, nous souhaiterions orienter vos réponses davantage sur les activités d'influence que vous avez menées (siège, filiales, associations professionnelles, ou cabinet de conseil) sur les domaines E S G. Nous souhaitons comprendre comment les activités de représentation d'intérêt sont alignées avec les objectifs de durabilité / comment vos pratiques de représentation d'intérêt s'intègrent-elles dans la stratégie RSE de votre groupe.

- a) Quelles sont les principales activités d'intérêts (par exemple top 3) que vous priorisez en lien avec vos enjeux matériels ESG ? Pouvez-vous préciser toutes les juridictions où vous exercez ces activités d'intérêts ?
- b) Comment vous assurez-vous de l'alignement entre vos objectifs ESG et les positions des associations professionnelles ? Comment gérez-vous les potentielles divergences ? (Exemples : tentative de réaligement du positionnement des associations avec vos propres objectifs ESG ou réflexions sur la possibilité de quitter une association professionnelle qui ne serait définitivement pas alignée avec votre stratégie ESG). Que publiez-vous à ce sujet sur l'alignement et/ou sur les divergences ?
- c) Quel est le rôle du Conseil d'Administration dans l'application de votre politique de représentation d'intérêts (par exemple : les activités, le budget, les réunions) ?
- d) Formez-vous les personnes en interne ou en externe (e.g., cabinets) au lobbying responsable ? Si oui, quels critères appliquez-vous dans la sélection des cabinets qui vous accompagnent ?

Q10 – Compétences/formations des administrateurs sur les enjeux RSE

- a) Combien d'administrateurs du Conseil disposent de compétence(s) en RSE ? Qui sont-ils et comment ont-ils acquis ces compétences (études, formations, expériences professionnelles) ? Ces compétences sont-elles spécifiques aux enjeux de votre secteur (biodiversité, transition énergétique, social et chaîne de valeur, incidence financière du climat, etc...) Publiez-vous une matrice des compétences spécifiques de chaque membre du conseil ?
- b) Comment assurez-vous la mise à jour des connaissances des membres du conseil sur les enjeux RSE (processus de formation interne ou externe, interventions d'experts, mises à niveau sur l'actualité réglementaire ou des thématiques clés, etc.) ? À quelle fréquence ?
- c) Comment évaluez-vous la compétence en RSE des administrateurs ? Sur quels critères ? À quelle fréquence ? Cette évaluation est-elle individuelle ou collective ?
- d) Intégrez-vous une composante RSE dans le cadre des processus de nomination des nouveaux administrateurs ?

ANNEXES :

Annexe 1

Question 1 a)

		Objectifs de décarbonation à horizon court terme	Objectifs de décarbonation à horizon moyen terme	Objectifs de décarbonation à horizon long terme
Scope 1	Valeur absolu			
	Valeur en intensité			
Scope 2	Valeur absolu			
	Valeur en intensité			
Scope 3	Valeur absolu			
	Valeur en intensité			

		Principales actions pour chaque objectif	% de contribution à l'objectif de chaque action
Objectifs de décarbonation à horizon court terme	Scope 1		
	Scope 2		
	Scope 3		
Objectifs de décarbonation à horizon moyen terme	Scope 1		
	Scope 2		
	Scope 3		
Objectifs de décarbonation à horizon long terme	Scope 1		
	Scope 2		
	Scope 3		

La part dédiée aux émissions négatives (absorption et stockage...) :	
La part dédiée aux émissions évitées :	
La part dédiée aux crédits carbone :	

Annexe 2

Question 5

a) Pour chacun des cinq derniers exercices, pouvez-vous indiquer :

	2023	2022	2021	2020	2019
Nombre d'actions rachetées					
Nombre d'actions rachetées en contrats de liquidité					
Nombre d'actions créées					

Nombre d'actions auto-détenus au début de chaque année					
Nombre d'actions auto-détenus à la fin de chaque année					
Nombre d'actions annulées					
Actions allouées au titre d'actions de performance					
Nombre d'actions allouées au titre d'actions de performance					
Nombre de bénéficiaires et proportion par rapport à l'ensemble des salariés du groupe					
Actions distribuées dans le cadre d'opérations d'actionnariat salarié					
Nombre d'actions distribuées dans le cadre d'opérations d'actionnariat salarié					
Nombre de salariés éligibles / proportion par rapport à l'ensemble des salariés du groupe					
Nombre de salariés bénéficiaires / proportion par rapport à l'ensemble des salariés du groupe					
Autres utilisations :					

Annexe 3

Question 5

c) Pour chacun des cinq derniers exercices, pouvez-vous indiquer :

	2023	2022	2021	2020	2019
Montant d'investissement R&D					
Montant d'investissement Capex					
Montant de capital racheté					
Montant de capital annulé					

Annexe 4

Question 7

a)

Nombre de fonds proposés à vos salariés <u>hors actionnariat salariés</u> dans vos plans d'épargne salariale et retraite	
Nombre de fonds proposés à vos salarié.e.s labellisés responsables	

	Nom du fonds labellisé	Nom du (ou des) label(s) associé(s)	Montant des encours labellisés	Montant de l'abondement dédié
1				
2				

3				
4				
5				

Montant des encours globaux (y compris l'actionnariat salariés)	
Montant des encours hors actionnariat non labellisés	